

La gouvernance au Planning Familial, Késako ?

SOMMAIRE

LE VASTE RÉSEAU DU
PLANNING 2



LA PRISE DE DÉCISION
AU NIVEAU NATIONAL 4



LA MISE EN OEUVRE DU
PLAN STRATÉGIQUE ET
DES ORIENTATIONS
NATIONALES 5



LA GOUVERNANCE EN
DÉTAILS, COMMENT Y
PARTICIPER ? 8



Pourquoi (lire) ce guide ?

Quand on commence à militer au Planning Familial, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver.

Le Planning est une association ancienne, d'ampleur nationale, et tout n'est pas simple à comprendre. Si on ajoute à cela un acronyme par-ci et une abréviation par-là, c'est la confusion assurée !

Or, **le savoir, c'est le pouvoir.**

Pour pouvoir vraiment s'impliquer dans l'association, il est donc essentiel de comprendre son fonctionnement et d'avoir accès aux informations nécessaires, y compris celles qui concernent la gouvernance, c'est-à-dire les espaces et les procédures qui permettent de prendre des décisions et de définir les orientations d'une association.

C'est pourquoi les Jeunes Militant.e.s ont choisi de compiler dans ce guide des informations sur les **instances de prises de décision**, leur fonctionnement sur la manière dont **les militant.e.s peuvent y prendre part.**

La gouvernance est au cœur du mouvement et le fait vivre. Un mouvement associatif et militant ne peut vivre que si des personnes s'impliquent pour fixer des orientations, prendre des décisions et portent ainsi des valeurs politiques.

Si la gouvernance peut demander un fort engagement, elle est aussi un vrai **outil d'empowerment, d'apprentissage, et une manière de faire compter sa voix.**

Le vaste réseau du Planning Familial

Les associations départementales

L
O
C
A
L

Le Planning Familial est un réseau de **71 associations départementales** (dites “AD”), qui sont **au contact avec les publics** et ont des activités très diverses : accueil et information sur la vie sexuelle et affective, animations de groupe, entretiens individuels, consultations gynécologiques pour certaines AD...

Chaque association départementale a une **autonomie** et son propre système de gouvernance. Le plus généralement il s’agit d’un **conseil d’administration (CA)** local, et un **bureau** qui comprend les fonctions de présidence, trésorerie et secrétariat. Les membres du CA et du bureau sont appelés “administrateur.ice.s”. Certaines AD sont en autogestion et fonctionnent de manière collégiale, c’est-à-dire que l’ensemble des membres d’une AD, bénévoles et salarié.e.s, peuvent prendre part aux prises de décisions.

Une AD peut être constituée de plusieurs antennes situées dans des villes différentes. Ces “**groupes locaux**” sont autonomes tout en se référant aux stratégies portées par le mouvement et l’AD à laquelle ils sont administrativement rattachés.

Les fédérations régionales

R
É
G
I
O
N
A
L

Au niveau régional, des fédérations régionales (“**féde**”, pour les intimes) existent pour **faciliter le travail en commun des différentes AD** d’une même région, recevoir des financements régionaux, mettre en place des projets communs... Pour cela, certaines d’entre elles emploient des salarié.e.s. Chaque fédération a ses instances de gouvernance propres.



Le vaste réseau du Planning Familial

La confédération

Au cours de son histoire, le Mouvement Français pour le Planning Familial (**MFPPF**) a fait le choix de se structurer en **confédération**, c'est-à-dire en un **réseau national** rassemblant l'ensemble des entités locales (AD) et régionales (fédérations) qui composent le mouvement. L'organisation collective repose sur des **statuts communs**, des textes qui définissent le fonctionnement et les valeurs du mouvement.

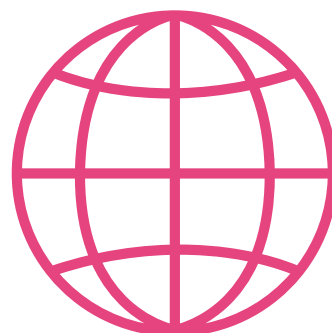
Le **siège de la confédération** du Planning Familial est situé à Paris. Une dizaine de salarié.e.s y travaillent et composent ainsi l'**équipe confédérale** qui accompagne au quotidien le mouvement à travers des programmes, du soutien administratif et politique. Les locaux de la confédération accueillent de **nombreuses rencontres** comme des **conseils d'administration**, des réunions de bureau, des formations, des regroupements d'échanges de pratiques...

Le Planning Familial et l'IPPF

En plus d'être un mouvement national, Le Mouvement Français pour le Planning Familial **fait partie d'un réseau international** appelé **IPPF** : International Planned Parenthood Federation.

L'IPPF, comme le Planning Familial, est un organe qui, à travers ses Associations Membres (dites "**MA**"), travaille sur le terrain, coordonne des programmes internationaux et régionaux et **plaide à l'international pour les droits et la santé** sexuels et reproductifs. Cette fédération regroupe la plupart des plannings familiaux du monde pour construire une solidarité internationale et donner une visibilité aux combats mondiaux que sont la planification familiale et les droits des femmes et des filles. L'IPPF est divisée en six régions. Le Planning Familial fait partie d'IPPF European Network (IPPF EN).

Au sein de la région européenne de l'IPPF, des **jeunes militant.e.s des associations membres** se regroupent en un réseau nommé **YSAFE** (Youth Sexual Awareness for Europe), pour faire entendre la voix des jeunes au sein de la fédération. Le MFPPF y est également représenté.



La prise de décision au niveau national

Le congrès



Les **grandes orientations** du mouvement sont fixées **tous les 3 ans** pendant le congrès, par vote des représentant.e.s des AD et des JM. Ces orientations sont ensuite rassemblées dans un texte dit "texte d'orientation". Celui-ci est ensuite décliné sous forme d'un **plan stratégique**, qui est sa version opérationnelle et qui décrit des pistes d'action, des axes de travail.

Le conseil d'administration confédéral



Entre les congrès, c'est le conseil d'administration confédéral (souvent abrégé en "**CA confédéral**" ou "**CA national**") qui est chargé de **veiller à ce que ce plan stratégique soit suivi** et qui **prend les décisions** nécessaires pour que cela soit fait. Ce CA se réunit environ 3 fois par an, à la confédération du Planning Familial. Il est **constitué de représentant.e.s de chaque AD**, des fédérations régionales, des Jeunes Militant.e.s (voir p.7) et du bureau confédéral.

Le bureau confédéral



Comme prendre toutes les décisions en ne se voyant que 3 fois par an serait très compliqué, le **CA confédéral donne mandat au bureau confédéral** pour **prendre les décisions liées à la gestion quotidienne** de la vie de l'association ainsi que de porter la parole du Planning en interne et en externe. Les membres du Bureau sont issu.e.s du CA confédéral et élu.e.s par lui. Parmi eux.elles, certain.e.s ont un statut spécifique (les **co-président.e.s**, le/la **trésorier.e**) mais tout.e.s participent également à la prise de décision. Chaque personne y est **responsable d'une ou plusieurs thématiques** (ex: violences, éducation à la sexualité, international...) pour répartir le travail en fonction des envies et l'expertise de chacun.e.

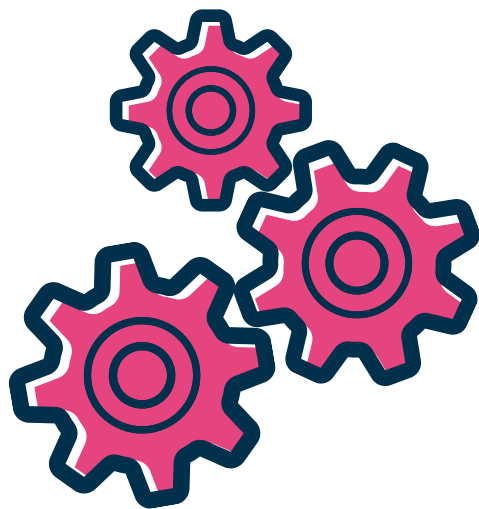
La mise en oeuvre du plan stratégique et des orientations nationales

Entre les congrès, différentes instances sont chargées de participer à l'avancement du plan stratégique pour **tenir nos objectifs** : faire avancer nos pratiques, porter nos revendications et lutter comme défendre nos droits.

L'équipe confédérale

Dans les locaux du siège de la confédération, l'équipe confédérale (employée par le CA confédéral et constituée de **salarié.e.s**) a pour rôle d'apporter un **soutien technique aux décisions politiques** prises par le congrès, le CA et le bureau confédéral. Leur travail permet de mettre en place et **développer des actions** et des programmes **au niveau national** en lien avec les AD et les fédérations. Elle anime et coordonne le réseau.

L'équipe confédérale compte aujourd'hui plus d'une dizaine de salarié.e.s (direction et RH, secrétariat, gestion des adhésions, pôle gestion-compatibilité, pôle documentation, communication, formation, recueil de données, international et programme jeunes...). Un trombinoscope détaillé est disponible sur l'extranet, avec les contacts de chacun.e.



Les programmes

Certaines thématiques et activités importantes ont le statut de « programmes », c'est-à-dire qu'elles reçoivent des financements spécifiques, qui permettent notamment de rémunérer des salarié.e.s de l'équipe confédérale et dans certains cas, des **réfèrent.e.s** dans les AD ou fédérations pour la coordination. La plupart d'entre eux ont une portée nationale. Les programmes sont les suivants :

- ☞ Genre et santé sexuelle
- ☞ Projet jeunes
- ☞ Femmes migrantes et VIH
- ☞ Le Numéro vert national "Sexualités, contraception, IVG", dit "NVN"
- ☞ Handicap et alors
- ☞ PRODAS

La mise en oeuvre du plan stratégique et des orientations nationales

Les pôles

Deux instances nommées les pôles sont chargées de travailler à l'**avancement et à la réalisation des objectifs** fixés par le congrès. Ils sont composés de **bénévoles et de salarié.e.s des AD, des fédérations et des JM**, élu.e.s par le CA et qui travaillent ensemble au niveau national :

- 👉 **Le pôle Genre, Droits et Sexualités (GDS)**
- 👉 **Le pôle Vie associative et Réseau (VAR)**

Pour pouvoir être mené à bien le plan stratégique, les pôles le divise en « **feuilles de route** » **thématiques**. Ces feuilles fixent les objectifs à atteindre sur une thématique précise (issue du plan stratégique), comment on veut y arriver, selon quel calendrier etc. Chaque feuille de route donne donc lieu à un “chantier”, mené par un **groupe de travail** impliquant des **membres des pôles** (salarié.e.s ou bénévoles) et d'**autre personnes du mouvement** qui ne sont pas élues mais peuvent être des personnes ressources sur des thématiques spécifiques. (Ex. de feuilles de route : “Santé trans”, “Contraception dite masculine”, “IVG en délais dépassés”, “Fonction employeur”, “Création d'AD”...)



Les pôles ont aussi la responsabilité d'organiser 2 rencontres nationales thématiques par an, pour **répondre à des besoins identifiés par le réseau** (par exemple : rencontres nationales sur la contraception, sur la fonction “employeur féministe”...)

La mise en oeuvre du plan stratégique et des orientations nationales

Les Jeunes Militant.e.s (JM ou JMPF)

Le groupe des Jeunes Militant.e.s a un statut un peu particulier au Planning, car il n'est ni une AD, ni un pôle... c'est un OVNI! Il est constitué de **militant.e.s d'AD de moins de 31 ans** qui mènent des **actions au niveau national**. Le groupe a été créé pour répondre à un objectif du plan du stratégique : **favoriser la participation des jeunes au Planning**. Pour cela, les JM conçoivent des projets pour encourager une culture plus inclusive pour la jeunesse, à la fois en interne avec les militant.e.s et en externe avec les publics. Les JM se regroupent 3 fois par an et travaillent le reste du temps via des outils numériques. Le groupe est **représenté au CA confédéral** (1 siège, pour lequel sont élu.e.s un.e titulaire et un.e suppléant.e) **et au bureau confédéral** (1 siège) pour visibiliser la voix et l'engagement des jeunes.

Les JM ont l'ambition de s'investir de façon transversale dans la vie associative du Planning. C'est pourquoi ils.elles s'investissent dans la gouvernance, le plaidoyer du local à l'international et font le lien avec d'autres programmes nationaux.



La commission finances



Elle est constituée de personnes **élu.e.s** par le CA, la trésorière et la directrice administrative et financière et définit les priorités budgétaires à partir des orientations du congrès et des propositions validées par le CA confédéral. Elle contribue aux **constructions budgétaires**, à la **recherche des sources de financement** et assure la déclinaison financière des orientations politiques du mouvement.

Avec l'équipe confédérale, elle joue un rôle de soutien et d'accompagnement des AD et des fédés.

La gouvernance en détails, comment y participer ?

Le congrès

Le congrès est un lieu de vote, **on y vote des textes qui formulent les orientations** à venir du mouvement. Ces **textes d'orientation sont rédigés en amont** du congrès par les différentes instances du mouvement (les AD, les fédérations, le bureau national, les Jeunes Militant.e.s...). La rédaction des textes commencent 1 an avant le congrès, puis il s'en suit une période d'**amendement des textes**: tous les textes proposés sont regroupés dans un texte général rendu public au mouvement. **Chaque instance peut proposer des modifications**, des amendements, jusqu'à obtenir une version finale qui fera l'objet d'un vote pendant le congrès.

Pour pouvoir voter au congrès, une AD doit avoir **plus de 25 adhérent.e.s**. Les AD qui ont moins de 25 adhérent.e.s et les fédérations régionales peuvent toutefois assister au congrès sans avoir le droit de vote. Pour les JM, le nombre de délégué.e.s est calculé sur son nombre d'adhérent.e.s - un.e militant.e âgé.e de moins de 30 ans peut en effet adhérer à une AD et aux JM s'il le souhaite (sans payer deux fois). Les délégué.e.s envoyé.e.s au congrès votent en fonction des **prises de position qui ont été décidées en amont par leur structure**.

Au congrès, participent les administrateur.rices confédéraux.ales (dont est élu un bureau de congrès), les membres du bureau confédéral, qui sont invité.e.s de droit, et les délégué.e.s des AD et JM.

Le conseil d'administration confédéral

Chaque AD, chaque fédération et les JM ont un siège au CA confédéral (1 AD = 1 voix). Sont élu.e.s pour chaque entité un.e titulaire et un.e suppléant.e. Les élu.e.s des **Jeunes Militant.e.s** dans les instances de gouvernance nationale ne peuvent pas avoir plus de 25 ans lors de leur élection. Selon les statuts du Planning, le CA doit compter 20% de personnes de moins de 25 ans.

Un.e représentant.e au CA confédéral ne peut pas y siéger pendant plus de 15 ans et doit respecter une **limite de deux mandats consécutifs** (un mandat dure 3 ans). Elle.il est rééligible, dans la limite de ces 15 ans, après un an d'interruption. Pour être éligible en qualité d'administrateur.rice, un.e adhérent.e doit militer et **être adhérent.e du mouvement** au moins un an.



La gouvernance en détails, comment y participer ?

Pour proposer qu'un sujet soit abordé au CA confédéral, les administrateur.rice.s peuvent envoyer un mail au bureau sous la forme d'une "Question d'AD" au minimum une semaine avant le CA. Les questions d'AD sont traitées dans un temps spécifique, en fin de CA.



L'**ordre du jour** est **envoyé par le bureau** aux AD/fédérations/JM en avance avec un dossier de séance composé de documents complémentaires pour éclairer les enjeux de certaines thématiques abordées. Les AD et JM ont donc du temps pour **préparer les sujets qui vont être traités en CA** et réfléchir au positionnement à tenir en cas de vote. Les administrateur.rice.s peuvent décider collectivement, le jour-J, de modifier l'ordre du jour si l'actualité l'implique.

Des membres du mouvement peuvent assister au CA en tant qu'invité.e.s (5 maximum par CA) pour mieux connaître et comprendre son fonctionnement.

Le bureau confédéral

Parmi les élu.e.s au CA, des personnes sont élues comme membres du bureau. Le bureau peut aller **jusqu'à 12 personnes**. La candidature des membres du bureau doit être portée par une AD ou par les JM. Les membres du bureau et du CA sont **élu.e.s pour 3 ans**.

Le bureau national se réunit environ **une fois par mois en présentiel**, organise des réunions virtuelles hebdomadaires et travaille par voie numérique entre les réunions afin de gérer la vie associative et politique. Deux fois par an, il se réunit 3 jours en séminaire pour prendre le temps de traiter de sujets de fond et de consolider la stratégie du Planning Familial.

La gouvernance en détails, comment y participer ?

Les pôles

Le CA confédéral élit également les membres de pôles, pour 3 ans. L'élue d'un pôle a pour rôle de prendre la tête d'une feuille de route et d'animer le groupe de travail de celle-ci. La durée de chaque feuille de route dépend des objectifs fixés par le groupe en lien avec le plan stratégique voté en congrès.

Pour être membre, il faut d'abord **obtenir l'appui de son AD**, de sa fédération ou des JM. Une **lettre de motivation** et une **lettre de recommandation** de l'AD/fédération/JM sont ensuite présentées au CA, qui procède au vote.

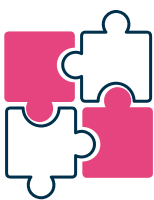
Le nombre de personnes maximum par pôle est fixé à 10 pour permettre un travail efficace. Toutefois, il est **possible de s'investir plus ponctuellement**, sur un chantier thématique à durée limitée. Pour cela, il faut contacter le pôle concerné et demander à être **“personne ressource” sur la feuille de route** en question.

La liste des feuilles de route est disponible sur l'extranet du Planning. Il est donc possible de la demander à son AD pour en prendre connaissance.

Les pôles peuvent être contactés aux adresses suivantes, pour des questions ou pour participer à un des chantiers. :

Pôle GDS : gds@planning-familial.org

Pôle VAR : var@planning-familial.org



Régulièrement (entre chaque CA confédéral), les pôles, le bureau et l'équipe confédérale se réunissent pour se coordonner et faire des points sur l'avancée du plan stratégique.

Si tu n'en as pas assez et que tu veux en savoir encore plus, n'hésite pas à t'adresser à ton AD pour répondre à tes questions et pour avoir accès à des documents plus spécifiques.

Beaucoup de documents sont accessibles sur l'[extranet](#) du Planning Familial :

Les statuts associatifs et le règlement intérieur

Le fonctionnement du congrès

Le plan stratégique et les feuilles de route

Les programmes

... et bien d'autres merveilles...